

SUBVENTIONS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS

**Besoin d'une aide financière
pour vos travaux
de mise en conformité ?**



Le SIAH vous accompagne.





DIAGNOSTIC ET OBLIGATION DE MISE EN CONFORMITÉ

**Vous avez réalisé un diagnostic
de vos raccordements et une
non-conformité a été détectée ?**



**Des travaux sont nécessaires
pour respecter
la réglementation.**



COMMENT DEMANDER UNE SUBVENTION ?



- 1 Obtenez un devis auprès d'une entreprise spécialisée.
- 2 Envoyez votre demande d'aide et votre engagement au SIAH.
- 2 Recevez la notification d'aide et réalisez vos travaux sous 12 mois.



Plus d'infos : www.siah-croult.org



QUELLES AIDES FINANCIÈRES ?



Jusqu'à 6 500 € de subventions possibles* :

- 500 € du SIAH
- 5 000 € de l'Agence de l'Eau**
- + 1 000 € pour la déconnexion des eaux pluviales



Aides soumises à conditions d'éligibilité

*Montants valable au 1^{er} janvier 2025

**Si vous habitez une commune de la CAPV, faites directement votre demande auprès de la Communauté d'agglomération.



**eau
seine
NORMANDIE**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

VERSEMENT DES SUBVENTIONS



**Après travaux,
fournissez vos factures
et votre RIB.**



**Le SIAH vous verse
les subventions
sous réserve de conformité.**



QUI EST CONCERNÉ ?



**Travaux liés à la conformité
des raccordements aux réseaux
publics d'assainissement.**



**Pas de prise en charge
pour les casses ou
remises en état de
canalisations.**



**BESOIN D'AIDE ?
CONTACTEZ-NOUS !**



01 30 11 15 15

info@siah-croult.org

www.siah-croult.org

